

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 18 mars 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON– Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER – Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Thierry BERRES - Stéphanie PREVOST

Absents non excusés : – Alain CHARTIN - Eric BOISSIN

Procurations : - Thierry BERRES à Jean-Pierre LAPORTE - Stéphanie PREVOST à Dominique POUGET TIRION

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

## Ordre du Jour

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

#### 1. Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) pour la réalisation du parking route de Planzolles

Il s'agit d'un ouvrage relativement simple qui ne nécessite pas l'intervention d'un cabinet d'architecte.

Sont regroupés dans ce dossier : le parking 199 route de Planzolles et l'aménagement de jeux à Julienne Marcy

*C. Larcher* : vous indiquez le parking Julienne Marcy, je pensais que l'on parlait du parking « Camsci » ?

*Le Maire* : pour des raisons de simplifications de dossier, nous avons regroupé les travaux le Camsci et le parc Julienne Marcy

*JL. Sautel* : y aura-t-il des arbres ?

*D. Morselli* : oui le parking sera arboré. L'entreprise doit commencer les travaux mi-avril début mai.

*R. Marcy* : on va laisser un passage pour le dojo ?

*Le Maire* : oui c'est prévu ainsi qu'une place handicapée près du dojo

APPROUVE A L'UNANIMITE

#### 2. Motion opposition transfert Eau et Assainissement de la commune de Lablachère

Le transfert de l'eau et assainissement sera obligatoire au 1/1/2026. L'AMF, qui est contre ce principe, a demandé à voter une motion pour s'opposer au transfert automatique. La CdC Beaume-Drobie a fait voter cette motion lors du dernier conseil communautaire.

*C. Larcher* : Il me semblait qu'un bureau d'étude devait être chargé de l'étude de ce dossier au sein de la COPIL ?

*Le Maire* : Il n'y aurait pas de bureau d'étude désigné par la CdC. Nous sommes aujourd'hui très insistants, les réunions d'information (COPIL) n'ayant pas repris depuis plusieurs mois.

Nous avons pris rdv avec le SISPEC afin de nous assurer de la possibilité ou non d'intégrer cet organisme et lui transférer notre compétence. Sous réserve d'un examen plus précis cela leur semble possible. Maintenant nous sommes dans l'attente des différentes options que doit nous proposer la CdC. Dans tous les cas, la gouvernance appartiendra à la CdC.

*Le Sénat* continue de se battre pour l'abolition de cette disposition mais je ne suis pas optimiste.

*JL Sautel* : quel est l'intérêt de ce transfert et de quand date cette demande ?

*Le Maire* : c'est une question d'économie et cela date de la loi NOTRe (2015)

*C. Larcher* : dans les métropoles, le gain est intéressant et constaté.

*Le Maire et D. Pouget Tirion* : l'Agence de l'Eau refusait des financements d'investissement mais en raison des pénuries d'eau elle revient sur sa position sous certaines conditions

*JL Sautel* : est-ce que le prix de l'eau va changer ? Que deviendra le personnel affecté au service de l'eau ?

*Le Maire* : oui le prix de l'eau sera lissé entre les communes et nous aurons l'obligation d'appliquer une TVA de 5,5%. Le personnel sera bien sûr transféré au repreneur du dossier.

*R. Halegouet* : Quel que soit le repreneur ?

*Le Maire* : oui c'est une obligation.

Il semblerait qu'actuellement la COPIL ait travaillé sur le dossier, mais on éliminerait les scénarios prévus au départ pour n'en garder qu'un seul. Cela fait 6 mois que nous ne nous sommes pas réunis (problème d'effectif)

Le transfert demande une étude préalable d'un an minimum avant qu'il soit effectif. Nous voulons absolument avoir plusieurs possibilités de transfert.

Sur les 19 communes de la CdC Beaume-Drobie, 10 sont en régie et 3 cumulent l'eau et l'assainissement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

### 3. Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités

Nous allons mettre aux normes les salles polyvalentes ; le SDE 07 s'occupe des certificats d'énergie à notre place et nous subventionne à hauteur de 50% mais il faut adhérer par convention à ce système.

*M. Carrier : on va améliorer le confort de ces salles en changeant les ouvrants*

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 4. Compte de gestion du budget mairie

Le maire présente le compte de gestion transmis par la direction générale des finances publiques qui est en concordance avec le compte administratif 2023 de la mairie.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 5. Compte administratif du budget mairie

6. Section de fonctionnement	
Dépenses 2023	1 356 970.95
Recettes 2023	1 976 938.48
Résultat de fonctionnement Excédent	619 967.53
Section d'investissement	
Dépenses 2023	640 436.81
Recettes 2023	245 987.38
Résultat d'investissement Déficit	394 449.43
Dont Reste à réaliser en dépenses	31 200.00

Affectation des résultats du compte administratif

Il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement au compte 002 : **194 318.10€**

Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 : **425 649.43€**

*R. Marcy : - combustibles 24 538 € : est-ce dû à l'augmentation des granulés à bois ?*

*- Energie : 86 783€ : Est-ce que le fait d'éteindre l'éclairage est une économie ?*

*M. Cartier, le Maire : en ce qui concerne l'éclairage public nous ne pouvons rien faire tant qu'il n'aura pas été remplacé par un nouveau dispositif en leeds. Ces travaux devraient être réalisés en 2024. Nous allons réfléchir au problème du chauffage dans les salles de la mairie qui ne sont pas occupées continuellement. Il y a plusieurs pistes. Il en sera de même pour la bibliothèque qui n'est pas ouverte toute la semaine*

*R. Marcy : les taxes foncières ?*

*M. Carrier : on paie les taxes au même titre qu'un particulier pour les propriétés*

*- Masse salariale : L'augmentation du personnel s'explique par des personnes en maladie remplacées (essentiellement le personnel de l'école)*

*- contrat aidé : compensation reversée par l'Etat. Le remboursement se retrouve dans les recettes.*

*- Autres charges de gestion courante (SDIS07) : basées sur le recensement de 2020 mais celui de 2024 annonce une baisse de 100 habitants.*

**APPROUVE A L'UNANIMITE (sauf le maire et le pouvoir donné par T. Berrès ne votent pas)**

### 6. Affectation des résultats du budget mairie

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 7. Compte de gestion du budget eau-assainissement

Le maire présente le compte de gestion transmis par la direction générale des finances publiques qui est en concordance avec le compte administratif 2023 du service de l'eau et assainissement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 8. Compte administratif du budget eau-assainissement

9. Section de fonctionnement	
Dépenses 2023	721 383.21
Recettes 2023	634 417.16
Résultat de fonctionnement Déficit	86 966.05
Résultat de fonctionnement Excédent cumulé	779 072.38
Section d'investissement	
Dépenses 2023	401 561.02
Recettes 2023	706 058.73
Dont Excédent 2022	190 196.11
Dont déficit de reste à réaliser	569 637.00
Résultat d'investissement Excédent	304 497.71

Affectation des résultats du service de l'eau et assainissement  
 Il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :  
 Excédent de fonctionnement au compte 002 : **513 933.09€**  
 Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 : **265 139.29€**

*Le Maire* : Les plis recommandés locaux sont maintenant remis en main propre par l'ASVP ; nous ferons ainsi des économies substantielles de frais de poste sans augmentation de carburant puisque l'ASVP va être doté d'un vélo électrique loué à la CdC

*JL Sautel* : la consommation d'eau n'a pas baissé ?

*D. Pouget Tirion* : si légèrement

*M. Carrier* : en 2024, les hydrants ne seront plus enregistrés sur le budget eau mais sur le budget mairie car il s'agit d'un investissement contre l'incendie.

**APPROUVE A L'UNANIMITE (sauf le maire et le pouvoir donné au maire par T. Berrès ne votent pas)**

## **9. Affectation des résultats du budget eau-assainissement**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

M. Carrier présente la capacité d'autofinancement 2023 Mairie :

Situation saine ; comptes bien tenus qui nous permettent d'obtenir si besoin un emprunt, on aurait largement de quoi rembourser des annuités

*Le Maire* : c'est un travail très rigoureux de Martine, Christine et Dominique. Les budgets sont très bien équilibrés et je les félicite pour cette excellente gestion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Maison de santé de Joyeuse :**

Les médecins se plaignent de payer des charges trop élevées particulièrement lorsque des confrères quittent la maison de santé. En effet, les charges sont alors réparties entre ceux qui restent. Deux réunions entre professionnels de la santé et élus ont été organisées. Il ressort l'idée de transférer les charges des cabinets inoccupés aux collectivités territoriales tout en améliorant l'attractivité de cette maison de santé afin de ne pas subir trop longtemps cette situation. Les médecins travaillent à un rythme différent et revendiquent eux aussi le droit aux loisirs.

*JL Sautel* : je pense que si les médecins travaillaient plus, ils n'auraient pas de problèmes financiers

*B. Quéré* : les employés font 35 h et pourquoi pas les médecins ? cette réflexion est injuste vis-à-vis d'eux

*JL Sautel* : ils sont payés à l'acte et c'est là toute la différence

*Je suis à l'origine de la maison médicale, mais les médecins ne sont pas des salariés ils ont un local à disposition et la mairie de Joyeuse à une grande part de responsabilité dans les problèmes actuels*

*Le Maire* : si les médecins quittent la maison de santé, la faute reviendra aux élus

*R. Halegouet* : à l'origine de la maison de santé il n'y avait pas de pénurie de personnel de santé et cela change le problème.

*JL Sautel* : il y a autant de médecins inscrits à l'ordre des médecins qu'il y a 20 ans mais ils travaillent moins.

*B. Quéré* : s'insurge contre cette réflexion

### **• Embauche Coralie RIEUTORD**

La secrétaire précédente a démissionné le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La première intention était de ne pas la remplacer mais la charge de travail particulièrement due à la régie eau nous a fait changer d'avis. La nouvelle secrétaire a été choisie après étude de 46 dossiers et la réception de cinq candidats. Elle a l'expérience d'une année en mairie et d'une période de remplacement dans une communauté de communes.

### **• Règlement local de publicité – refus compétence CDC**

Auparavant dévolue aux Préfets dans les cas où il n'existait pas de règlement local de publicité, cette compétence est transférée aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Puis automatiquement aux CdC au 1<sup>er</sup> juin 2024 sauf opposition d'une commune. L'une d'elles s'étant opposée au transfert automatique, le président de la CdC a renoncé à cette compétence comme il en a le droit.

### **• L'aire de grand passage**

J'ai reçu un appel du Dauphiné qui m'a posé des questions sur l'implantation de l'aire de grand voyage à Lablachère. Je rappelle que la France devait absolument se mettre en conformité avec les directives européennes en matière de création d'aires de grand passage pour les gens du voyage. Pourquoi sur la CD 104 à Lablachère alors qu'il n'est recensé aucun passage important à cet endroit ? Volonté d'un Préfet soucieux d'obtenir ce que ses prédécesseurs n'avaient pu réaliser ? Si cette option avait été validée dans le schéma départemental à l'époque, elle semble aujourd'hui remise en cause particulièrement par les gens du voyage eux-mêmes qui privilégient la vallée du Rhône.

## Tour de table

**Martine CARRIER** : espère que la présentation des comptes de gestion et administratifs était plus facile à comprendre et se tient à votre disposition pour tout renseignement

**Roger HALEGOUET** : fermeture d'une classe à la rentrée, une moyenne de 24 enfants par classe (pour comparaison, aux Vans, ils ont des classes de 29 enfants).

Les parents d'élèves se renseignent sur la mise en place de la cantine à 1€ ; ils pensaient que c'était applicable à toutes les familles et n'avaient pas compris que ce tarif était soumis au quotient familial. De plus, il y a obligation de mettre en place 3 tarifs minimum différents. L'Etat compense pour 4€ pour 3 ans. Nous n'avons pas de lisibilité pour l'avenir. Le dossier sera étudié avec beaucoup d'attention. Beaucoup de questions se posent sur sa réalisation mais nous sommes conscients que ce serait important pour les familles peu fortunées. Par contre, si l'on passe à 1€ on risque d'avoir encore plus d'enfants à la cantine. En 2020 il y avait 80 enfants, et actuellement 110 fréquentent la cantine ; notre capacité d'accueil est limitée.

Les cantines environnantes appliquent ce tarif (Rosières, Joyeuse) ; nous nous rapprocherons d'elles pour comprendre leur fonctionnement.

**Dominique POUGET TIRION** : le chantier de Brujas suit son cours, l'entreprise est aujourd'hui au chemin de la Vignasse. Actuellement le personnel communal procède aux vidanges des hydrants (poteaux incendie)

**Daniel MORSELLI** : la prochaine commission voirie aura lieu le 21 mars 2024. Il y aura des travaux à prévoir sur les routes de la commune

**Lysiane FREMON** : nous allons pouvoir changer les menuiseries des salles polyvalentes ; les dossiers sont longs à monter mais c'était important de le faire. Prochaine réunion du CCAS le 2 avril 2024

**Nicole DJIANN** : le BM 16 est bouclé, il devrait être distribué fin mars.

**Yannick MARCHAL** : **Réunion COFOR** : communes forestières de l'Ardèche. Elle portait sur les communes du Sud de l'Ardèche et concernait le bilan des accords-cadres avec les forestiers professionnels après 1 an. Ceux qui signent cet accord s'engagent à de bonnes pratiques (état des lieux avant et après chantier / limitation du tonnage transporté / ...). Seules quelques entreprises étaient présentes et déploraient le manque de présence de leurs confrères. Ils ont dénoncé certaines pratiques au nom de la rentabilité et trouvaient dommage que rien ne distinguait un signataire d'un non-signataire (logo / signe de qualité / ...). Une synthèse sera transmise.

**Réunion pour le déploiement de la stratégie vélo** dans le cadre des offres tourisme. Lablachère peut postuler comme ville porte (4 départs de boucles). Il faut apporter aux cyclistes des aires de repos / stationnement. Le financement de ces équipements est subventionnable à 80% en respectant les conditions suivantes : toilettes / point d'eau / aire de pique-nique / parking vélo. Il est prévu également une borne de réparation. Le reste à réaliser serait de l'ordre de 1200 à 1500 euros. Deux sites sont envisageables : espace julienne Marcy (pas d'ombre / joueurs de pétanque souvent présents) ou espace en face de l'école publique côté parking (ombragé). Réponse attendue avant le 28 mars 2024.

**Brigitte QUERE** : toujours pas d'éclairage au Castellet ?

*Daniel Morselli : je rencontre les responsables demain et je leur pose la question. Réponse donnée à la réunion : Il s'agirait d'un problème administratif entre les différents services d'ADIS pour le calcul des charges. Dossier en cours*

**Jean-Luc SAUTEL** : question à Yannick : les bucherons ont-ils évoqués les coupes rases ?

Le PCS avance bien grâce notamment au travail important effectué par Danièle Reynaud

*Y.Marchal, oui les coupes rases sont légales sous certaines conditions.*

**Corinne LARCHER** : Nous signale qu'il y a des vols sur le parking de covoiturage (notamment pot d'échappement catalytique)

**Régine MARCY** : à Cédât il faut renoncer au passage piétons car pas assez de visibilité (information du responsable du Département). Il conviendrait de mettre un panneau pédagogique et/ou sortie dangereuse

**Albert MOZZATTI** : rien à signaler

**Danièle REYNAUD** : toujours les visites et mise à jour du fichier des personnes vulnérables

*Le Maire : c'est un travail considérable et très utile au Plan Communal de Sauvegarde pour lequel nous avons besoin de recenser les personnes en difficulté.*

La séance est levée à 22h45

Jean Pierre LAPORTE  
Maire



Nicole DJIANN  
Secrétaire de séance